



Europe
en RÉGION
Hauts-de-France



Priorité 4 : Engagement dans un modèle de transition vers un territoire décarboné et durable





Engagement dans un modèle de transition vers un territoire décarboné et durable

Objectif Spécifique – OSpé 2.1

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Type d'action 1	Type d'action 2	Type d'action 3	Type d'action 4
Réhabilitation des bâtiments publics et privés (hors logements)	Réhabilitation énergétique du logement social (parc public)	Réhabilitation énergétique du logement privé (parc privé)	Accroissement de la performance énergétique des entreprises industrielles

Objectif Spécifique – OSpé 2.2

Favoriser les énergies renouvelables

Type d'action 1
Financement du développement de projets de production d'énergies renouvelables, contribuant à une meilleure structuration des filières ENR&R sur le territoire régional, et au développement des « smart grids » et des solutions de stockage

Objectif Spécifique – OSpé 2.6

Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation de la ressource

Type d'action 1
Accompagner et consolider les dynamiques de projets et d'acteurs visant à favoriser la production et l'usage ressources dans une logique d'économie circulaire



Priorité 4

Engagement dans un
modèle de transition
vers un territoire
décarboné et durable

Objectif Spécifique – OS pé 2.1

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et
réduire les émissions de gaz à effet de serre

Type d'action 1

Réhabilitation des bâtiments publics et privés (hors logements)

14,9 M€

Objectif

Accompagner des projets exemplaires, démonstrateurs ou innovants en matière de performance énergétique et environnementale du bâtiment, dans une logique de reproductibilité et de diffusion de bonnes pratiques.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, établissements publics, associations ou acteurs privés rendant un service public.

Les critères d'éligibilité

- Atteinte du niveau BBC réno : CEPref-40% et Ubât projet < Ubât réf
- Intégration d'éco matériaux
- Intégration d'énergie renouvelable
- Réalisation de test d'étanchéité à l'air
- Minimum de 200 000€ de dépenses éligibles

Les critères de sélection

À partir du référentiel rénovation des bâtiments tertiaires,

- valider 14 niveaux ambitions sur 28 niveaux au total
- traiter a minima le thème **Economie circulaire** ainsi que le troisième niveau des thèmes **Efficacité énergétique** et **Energies renouvelables et de récupération**.

Les critères de sélection complémentaires

- Intégration dans une dynamique territoriale de rénovation ;
- Formation sur chantier afin d'assurer la qualité de mise en œuvre des solutions de performances énergétiques et environnementales ;
- Exemplarité du projet en matière de performances énergétiques et environnementales ;
- Exemplarité dans la conduite du projet ;
- Capacité de reproductibilité ;
- Participation du projet à la qualification et la structuration des filières et acteurs professionnels ;
- Innovations technologiques ou dans les procédés.

Modalités d'accompagnement

Sur la base des dépenses éligibles: taux d'intervention moyen de 50%, dans le respect de l'obligation de 20% de participation minimale de financement par le maître d'ouvrage.

Les dépenses éligibles

Les coûts d'étude, d'ingénierie et de travaux liés à la performance énergétique et à la qualité environnementale du projet

(Exemples : isolation, énergie renouvelable, systèmes énergétiques performants, écomatériaux, instrumentation associée à la performance, ...)

Les coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre seront pris en compte uniquement en lien avec des travaux

Le référentiel rev3 : rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

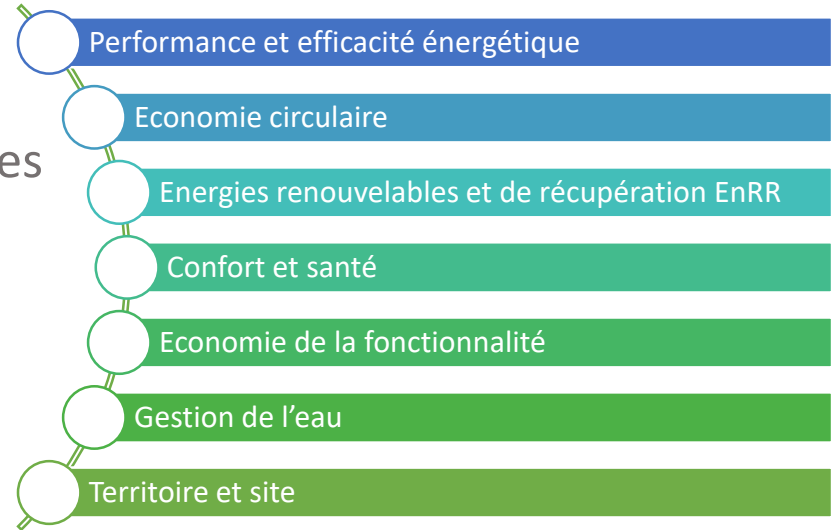
Un outil opérationnel d'ambitions partagées pour :

- **Inciter** les porteurs de projet à inscrire celui-ci dans la démarche rev3 en choisissant un niveau d'ambitions et en les aidant dès la conception
- **Être en appui** sur la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la filière
- **Aider** les décideurs et les financeurs dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'accompagnement



L'organisation du référentiel autour de 7 thématiques

- Une présentation des enjeux
- 4 niveaux d'ambition par thématiques
- Des actions socles et des actions complémentaires
- Des exemples
- Une grille d'évaluation



- ACTION SOCLE
- ACTION COMPLEMENTAIRE

LES AMBITIONS

NIVEAU 1

- **RESPECTER LA REGLEMENTATION THERMIQUE GLOBALE**
Elle s'applique aux bâtiments tertiaires pour lesquels la maîtrise d'ouvrage s'engage dans une rénovation lourde. La consommation en énergie primaire du bâtiment doit être inférieure à une consommation de référence.
- **REALISER UN AUDIT ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**
A partir de l'analyse détaillée des données du bâtiment, il permet d'établir une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie. Il prend en compte 5 postes : chauffage, production d'ECV, refroidissement, éclairage, outillages.
- **REALISER UN CARNET DE DETAILS DES NOEUDS CONSTRUCTIFS**
Ces points singuliers engendrent un risque de rupture dans la continuité de l'enveloppe isolante. L'existence de ponts thermiques dégrade le confort et la performance thermique du bâti, mettant en péril la durabilité de la rénovation. Il convient ainsi de lister l'ensemble de ces jonctions constructives pour anticiper les dispositions à prendre et pour assurer la continuité de l'enveloppe isolante.
- **METTRE EN PLACE UNE INFORMATION / SENSIBILISATION DES USAGERS (FORMATION)**
La pédagogie et la sensibilisation à l'entrée et régulièrement durant l'occupation du bâtiment sont nécessaires à l'atteinte des performances visées : il est nécessaire de se préoccuper de la gestion faite par les occupants et leurs usages.

NIVEAU 2

- **ATTENDRE LE NIVEAU BBC EFFNERGIE RENOVATION**
Ce niveau de performance s'inscrit dans une démarche de basse consommation et de bas carbone et vise à pérenniser les bâtiments et à assurer le confort et la santé des usagers. Cette sobriété énergétique est atteinte notamment grâce à des performances accrues de l'étanchéité à l'air et une consommation énergétique renforcée.
- **REALISER DES TESTS D'ETANCHEITE A L'AIR**
Le maître d'ouvrage fait appel à un prestataire agréé pour effectuer des mesures de perméabilité à l'air selon la norme NFEN ISO 9972. La campagne de mesures comprend des mesures avant travaux, en cours de chantier et à la réception des travaux. Les mesures en cours de chantier permettent de valider ou corriger les techniques mises en oeuvre.
- **REALISER DE TESTS DE THERMOGRAPHIE INFRAROUGE**
Le maître d'ouvrage mandate un prestataire agréé pour effectuer des contrôles par thermographie infrarouge en cours de travaux et à la réception du chantier. Les mesures en cours de chantier permettent de valider ou corriger les techniques mises en oeuvre.
- **REALISER UN CONTROLE DES SYSTEMES DE VENTILATION**
Le maître d'ouvrage fait appel à un prestataire agréé pour effectuer des vérifications des installations de ventilation, notamment via un contrôle des débits des systèmes de ventilation. Le contrôle doit respecter le protocole Pravevent.
- **METTRE EN PLACE UNE GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT (GTB)**
La GTB est un système informatique installé afin de superviser l'ensemble des équipements qui sont installés dans un bâtiment.

NIVEAU 3

- **REALISER UNE SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (STD)**
La STD est un outil ou service de la conception afin d'apporter de multiples indications. Elle permet d'étudier, sur une période définie, le comportement thermique du bâtiment, en tenant compte de sa composition et des typologies des systèmes. Il s'agit ainsi d'un outil permettant d'optimiser la performance énergétique des bâtiments, d'assurer un confort thermique optimal, de modéliser le confort d'été et de diminuer les coûts d'exploitation.
- **REALISER UN SUIVI ET UNE ANALYSE DES CONSOMMATIONS**
Dans un objectif d'amélioration continue, cette ambition permet de connaître l'impact des actions d'économies d'énergie et de repérer les dérives des consommations. Le suivi peut se faire en étudiant les factures ou encore en installant des sous-compteurs.
- **METTRE EN PLACE UN CARNET D'ENTRETIEN DU BATIMENT ET DES SYSTEMES**
Cet outil essentiel, afin d'assurer la pérennité du bâtiment, a plusieurs utilités : organiser le calendrier des travaux à effectuer, travaux d'entretien couvrant ou de plus grande ampleur. Il permet également d'assurer un bon suivi et une transmission lors des successions d'occupation du bâtiment.
- **METTRE EN PLACE UNE INTERFACE VISUELLE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE A DISPOSITION DES USAGERS**
Cette solution permet à la fois de visualiser en temps réel la consommation détaillée du bâtiment et propose les indicateurs clés pour aider à la décision, en termes d'économies d'énergie.



NIVEAU 4

- **ATTENDRE LE NIVEAU PASSIF, VIA UNE ETUDE PASSIVE HOUSE PLANNING PACKAGE**
Le concept du bâtiment passif repose sur le principe que la chaleur dégagée à l'intérieur de la construction et celle apportée par l'extérieur suffisent à répondre aux besoins de chauffage. Un bâtiment ne perdant pas de chaleur interne n'a pas besoin de chauffage pour rester agréable à vivre.
- **INSTRUMENTER LE BATIMENT, EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE INNOVATION**
Afin de définir les caractéristiques techniques de l'instrumentation sur le bâtiment il est nécessaire d'établir une stratégie adaptée aux besoins du bâtiment et de la maîtrise d'ouvrage, pour atteindre les objectifs fixés. Cette instrumentation pourra par exemple concerner la mise en place de capteurs de température ou d'hygrométrie pour suivre le comportement d'un matériau innovant en conditions réelles.
- **METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME SERVICIELLE A DISPOSITION DES USAGERS**
Cette interface intuitive permet de piloter les équipements, d'optimiser et de personnaliser leurs fonctionnements : ajuster la température au sein d'une pièce, adapter l'éclairage ou encore améliorer la Qualité de l'Air Intérieur en fonction de l'occupation de la pièce.



Les étapes d'instruction

- Etape 1 : Validation des critères techniques et juridiques (amont du projet : Esquisse ->APS)
- Etape 2 : Pré-instruction du plan de financement (Phase APD, Pro)
- Etape 3 : Dépôt du dossier sur e-synergie (marchés signés)
- Etape 4 : Instruction du dossier (complétude, contrôle de marché public, ...)
- Etape 5 : Passage en Comité Technique d'Instruction puis en Comité Unique de Programmation.



Engagement dans un
modèle de transition
vers un territoire
décarboné et durable

Objectif Spécifique – OSpé 2.2

Favoriser les énergies renouvelables

Type d'action 1

Financement du développement de projets de production d'énergies renouvelables, contribuant à une meilleure structuration des filières ENR&R sur le territoire régional, et au développement des « smart grids » et des solutions de stockage

29,8 M€

Objectif : Développer les énergies renouvelables et de récupération, leur intégration dans les réseaux et les solutions de stockage

- Financement du développement de projets de production d'énergies renouvelables et de récupération
- Soutien à une meilleure structuration de la filière ENR&R sur le territoire régional
- Développement des « smart grids » et des solutions de stockage

Seuil minimal de dépenses éligibles : 200 000 €

Bénéficiaires : Entreprises, organisations professionnelles, collectivités territoriales et leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés, établissements d'enseignement supérieur, académiques, établissements de santé, centres de transfert, associations
Grandes entreprises : Instruments financiers

Dépenses éligibles :

- Coûts d'investissement
- Frais de développement
- Etudes stratégiques de niveau régional

Critères d'éligibilité :

- Le projet devra permettre **↑ les capacités de production** et de **↓ les émissions de GES**
- Niveaux de puissances mini et/ou maxi

Les critères de sélection

- Réponse à des enjeux spécifiques du territoire ;
- Cohérence du projet avec la stratégie européenne / nationale / régionale quand elle existe (SRADDET, feuille de route, schéma directeur, etc) ;
- Caractère structurant de l'opération (exemplarité, duplicabilité) ;
- Exemplarité du projet en matière de performance énergétique et environnementale ;
- Création d'activité et d'emplois sur le territoire, pertinence de la rentabilité économique du projet ;
- Efficacité de l'aide publique sur la réduction des émissions de GES (immédiatement ou dans des perspectives plus lointaines si l'opération est un pilote).

- Questions - Réponses